

Portant validation du devis de la société SPIE CityNetworks pour VPU – Solution LPR (visualisation des plaques d'immatriculation)

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société SPIE CityNetworks pour VPU – Solution LPR (visualisation des plaques d'immatriculation) ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que le devis de la société SPIE CityNetworks est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société **SPIE CityNetworks** pour VPU – Solution LPR (visualisation des plaques d'immatriculation) d'un montant de **8 350.00 € HT**.

Marie-Lyne VAGNER

signé électroniquement le 25/03/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

